



Mairie de Presles-en-Brie
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 077-217703776-20260506-2026_05_37-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 MAI 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 18
Excusés : 1
Non excusés : 0
Procurations : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le SIX MAI à VINGT HEURES, les membres du Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, se sont réunis Salle du Conseil Municipal, sur convocation du Maire, conformément aux Articles L.2121.10, L.2121-12 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Yoann COSSEVE, maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. LANDRY Daniel - Mme DESFORGES Sandrine - M. DÉSIÉ Christophe - Mme DUVAL Isabelle - M. LOUISE DIT MAUGER Philippe - Mme GANA Soufya - Mme DÉSIÉ Nathalie - Mme RETAILLEAU Gaëlle - M. CHATAIN Patrick - Mme LE MOEL Gabrielle - M. HARAND Jérôme - Mme MARTIN Marina - M. LELEU Benjamin - M. DA SILVA Nelson - M. BAPTISTA Fabrice - Mme PETILLION Myriam - Mme OUDART Patricia.

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. BERTRAM Philippe

PROCURATIONS :

M. BERTRAM Philippe à M. DÉSIÉ Christophe

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PETILLION Myriam



Mairie de Presles-en-Brie
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 077-217703776-20260506-2026_05_37-DE

SEANCE DU 6 MAI 2026

Délibération n°2026_05_37

Objet : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'Association Presloise d'Animation.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour la commune d'être représentée au sein de l'Association Presloise d'Animation,

Considérant que cette association regroupe l'ensemble des associations Presloises, en lien avec les compétences et les intérêts de la commune,

Il convient de désigner un(e) Président(e) et quatre membres.

Proposent leurs candidatures :

- en qualité de président : M. DÉSIRÉ Christophe ;
- en qualité de membres : Mme DÉSIRÉ Nathalie, Mme DESFORGES Sandrine, M. LELEU Benjamin, M. LOUISE DIT MAUGER Philippe et M. DA SILVA Nelson.

Le Conseil municipal procède au vote à main levée.

Résultats du vote :

- M. DÉSIRÉ Christophe : élu à l'unanimité ;
- Mme DÉSIRÉ Nathalie : élue à l'unanimité ;
- Mme DESFORGES Sandrine : élue à l'unanimité ;
- M. LELEU Benjamin : 4 voix pour, 15 voix contre ;
- M. LOUISE DIT MAUGER Philippe : 17 voix pour, 2 voix contre ;
- M. DA SILVA Nelson : 16 voix pour, 3 voix contre.

Article 1 :

Est DÉSIGNÉ en qualité de représentants de la commune au sein de l'Association Presloise d'Animation :

- Président : M. DÉSIRÉ Christophe
- Membres : Mme DÉSIRÉ Nathalie
Mme DESFORGES Sandrine
M. LOUISE DIT MAUGER Philippe
M. DA SILVA Nelson

Article 2

PRÉCISE que ces représentants agiront conformément aux statuts de l'association et rendront compte de leur activité au Conseil municipal.

Article 3 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette désignation.

Presles-en-Brie, le 7 mai 2026



Le Maire,


Yann COSSEVE

2026_05_37 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'Association Presloise d'Animation.

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de Presles-en-Brie, d'un recours contentieux adressé au tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire.